

DEC131926DR06

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Patrice Geoffroy, responsable du service du patrimoine de la délégation régionale Centre Est

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la [décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux](#) ;

Vu la décision n°100014DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°100152DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. Philippe PIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre-Est,

DECIDE :

Art. 1^{er} – Délégation est donnée à M. Patrice Geoffroy, responsable du service du patrimoine de la délégation régionale Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du délégué régional Centre-Est, les actes et décisions relatifs à l'état des lieux et à la prise de possession par le CNRS du laboratoire souterrain sur le site de Chooz en cours de réalisation par le Groupement d'entreprises Guintoli, Soletanche Bachy France et Soletanche Bachy Tunnels.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 14 juin 2013

PHILIPPE PIERI